### 2020/04/10

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, vendredi le **10 avril 2020** à 13 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti par voie de visioconférence et téléphone.

Présents à la visioconférence :

Gino Moretti, maire François Boileau, district 5 Ginette Caza, district 1 Johanne Leduc, district 6

Roger Carignan, district 3

Sylvie Tourangeau, district 4, s'est jointe à la réunion à 13 h 18.

Présente au téléphone :

Heather L'Heureux, district 2

Présent en salle :

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et téléphone.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal puissent y participer par visioconférence et téléphone.

Les membres présents forment le quorum.

Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit, selon les recommandations de l'ADMQ, une convocation pour une séance extraordinaire ne doit pas être convoqué par courriel.

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 13 h 03 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

### 092-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Ratification des décisions prises COVID-19 depuis le 13 mars ;
- 4. Mise en place d'un fonds pour soutenir les citoyens ;
- 5. Levée de la séance.

Adoptée

## 093-2020 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES COVID-19 DEPUIS LE 13 MARS

CONSIDÉRANT que depuis le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec à décréter l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT que depuis le 15 mars 2020, la bibliothèque municipale/scolaire de la Municipalité de Saint-Anicet est fermée ordre du premier ministre ;

CONSIDÉRANT que depuis le 17 mars 2020, tous les bâtiments municipaux sont fermés, l'accessibilité à la population est interdite. Les citoyens peuvent communiquer par téléphone ou courriel;

CONSIDÉRANT que depuis le 23 mars 2020, le personnel de la bibliothèque municipale/scolaire a été demandé de venir aider pour du travail administratif ;

CONSIDÉRANT que depuis le 25 mars 2020, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ont annoncé une prime de 2,00\$/heure aux employés de la voirie et un horaire de travail de quatre (4) jours semaine pour les employés de bureau sans perte de revenus ;

CONSIDÉRANT que le jeudi 2 avril 2020, le directeur général et secrétairetrésorier a annoncé que le 9 avril le bureau fermera à 11 h (jeudi saint) ;

CONSIDÉRANT que le mercredi 8 avril le Service d'Incendie de Saint-Anicet a cessé de répondre comme premier répondant pour une période de trois (3) semaines.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, François Boileau. Appuyer par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire de votant pas, il est résolu unanimement :

Que le conseil ratifie l'ensemble des décisions prise par la direction général depuis l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020. Dans le cas de la prime de 2,00\$/heure aux employés de la voirie et de l'horaire de (quatre) 4 jours aux employés de bureau soit appliqué rétroactivement au 15 mars 2020, et ce jusqu'au 4 mai inclusivement.

Adoptée

### 094-2020 MISE EN PLACE D'UN FONDS POUR SOUTENIR LES CITOYENS

Le conseil n'étant pas en mesure de prendre une décision ce point est annulé.

# 095-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau, de lever la séance extraordinaire. Il est 14 h 10.

Gino Moretti	Denis Lévesque
Maire	Directeur général et
	Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.